Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 48/1957 (1957)

Artikel: Tessin
Autor: Tarabori, Augusto Ugo
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-114544

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sions de MM. Robert Mercier et André Houriet qui ont renoncé à leur activité à l'Université pour permettre la création de la chaire globale de mécanique et de physique théorique.

La retraite de M. Paul Humbert, professeur de théologie, constitue une perte pour l'Université. Nommé en 1916, M. Humbert cessa son activité en octobre 1956 après une très belle carrière.

Un des plus brillants professeurs de la Faculté de droit a été nommé juge fédéral. Il s'agit de M. André Grisel qui conserve l'enseignement du droit administratif et sera déchargé de l'enseignement du droit constitutionnel dès le semestre d'hiver 1957-58. Nous sommes heureux que les étudiants puissent encore bénéficier, très partiellement, il est vrai, de l'enseignement remarquable de M. Grisel et formons nos meilleurs vœux pour la carrière du nouveau juge fédéral.

Plusieurs professeurs étrangers ont visité l'Université et ont donné aux étudiants des leçons fort appréciées. D'autre part, l'Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye et l'Association Henri Capitant choisirent, chacune, Neuchâtel pour y tenir l'une des séances de leur congrès alors que le congrès international de biologie s'est réuni aussi dans cette ville, du 15 au 18 avril.

D'année en année, les professeurs ont des contacts de plus en plus nombreux avec les milieux universitaires, en Suisse et à l'étranger. Il y a lieu de s'en réjouir ; ils attestent et entretiennent la réputation scientifique de l'Université.

L'heureux afflux d'étudiants du Jura bernois doit être mentionné. La plupart de ces étudiants se préparent à des examens qu'ils subissent à Porrentruy. Des dispositions spéciales ont été prises pour que le programme d'études soit harmonisé aux exigences de ces examens.

Au séminaire de français moderne, en dehors des efforts publicitaires réguliers, une circulaire a été envoyée aux recteurs et doyens des universités d'Allemagne et d'Autriche pour attirer leur attention sur les cours organisés chez nous.

Dans notre canton même, des visites de l'Université ont été prévues pour les futurs bacheliers. Il importe que ces jeunes gens soient orientés sur les études qu'ils poursuivront éventuellement.

Le *Dies Academicus* eut lieu le 13 juin. M. Martial Guérault, professeur au Collège de France, fit une conférence très remarquable sur le sujet suivant : « Montaigne et la tradition philosophique ». Au cours d'une des cérémonies de ce jour, MM. Guérault et Ernst Ackermann, directeur du bureau d'études de la Banque nationale, furent nommés docteurs honoris causa de notre Université.

BONNY.

Tessin

Dans leurs rapports au département, les inspecteurs d'écoles et les directeurs affirment que l'année 1956-57 n'a pas été marquée par des événements particuliers. L'activité dans tous les domaines de l'enseignement a été normale et les résultats assez satisfaisants.

On a dit dans la chronique de l'an dernier que le projet de la nouvelle loi générale à laquelle on avait d'abord donné le nom de « code de l'école » allait être présenté au Grand Conseil. Cela a été fait et la commission spéciale chargée d'examiner cette mise à jour de la législation scolaire a commencé son travail. On pensait qu'il n'y aurait pas de grandes difficultés à surmonter, mais, comme il arriva il y a cinquante ans, exactement en 1907, encore une fois la discussion s'est concentrée sur le problème de l'enseignement religieux. L'article 24 du projet, qui était le résultat d'une entente préliminaire entre les différents partis politiques, est rédigé comme suit : « L'autorité ecclésiastique veille sur l'enseignement religieux. Aucun élève ne peut être obligé à y participer. La déclaration d'exemption est dévolue à la personne qui exerce le pouvoir paternel ou la tutelle, si l'élève n'a pas seize ans révolus. » La discussion est sortie du milieu parlementaire et s'est répandue dans la presse pédagogique et politique, et il est possible que la décision du Grand Conseil soit encore retardée, au lieu d'être prise cette année comme on avait prévu.

Dans l'attente de cette décision, la commission cantonale des études s'est occupée de la réforme des différents programmes : celui de l'école secondaire (ginnasio) de cinq ans, du lycée et de l'école normale pour instituteurs de trois ans, de l'école de commerce de cinq ans et de l'école technique supérieure (technicum cantonal) de quatre ans. La composition de la commission a été modifiée en y introduisant, à la place des directeurs des trois écoles supérieures, des personnes qui doivent assurer le contact de l'école avec les familles et avec la population.

Le recrutement du corps enseignant s'est poursuivi ces dernières années à un rythme très satisfaisant. En juillet, ce sont soixante nouveaux instituteurs et institutrices qui sont devenus disponibles pour relever les suppléants encore chargés de tenir les classes et pour occuper les postes qui deviennent vacants à la suite de mariage, de pensionnement ou de décès.

Le nombre des élèves ne cesse d'augmenter, surtout dans les écoles primaires supérieures (scuole maggiori), qui en comptent actuellement 4300, et dans les écoles secondaires, qui ont vu monter leurs effectifs, à partir de 1950, de 1000 à 1600 écoliers. L'augmentation est maintenant moins sensible dans les écoles primaires, mais cela n'empêche pas qu'il soit nécessaire d'ouvrir encore chaque année quelques classes. C'est la conséquence de l'afflux de la population vers les centres, de l'abandon des campagnes et des vallées. Dans les villages de la montagne on est obligé de conserver l'école, même si le nombre des élèves baisse chaque année de quelques unités ; mais il suffit d'une petite augmentation pour conduire à la création de nouvelles classes dans les villes.

Il nous faut saluer encore une fois avec plaisir l'effort remarquable accompli par l'Etat et par de nombreuses communes pour améliorer, agrandir, moderniser les locaux scolaires ou pour procéder à de nouvelles constructions. Les bâtiments de l'école secondaire de Bellinzona sont terminés et ceux de Mendrisio seront prêts pour l'année prochaine.

Parmi les événements scolaires signalons encore les cours de perfectionnement traditionnels, qui sont toujours fréquentés avec assiduité et profit.

L'inexorable limite d'âge a privé le Canton des services de M. Luigi Brentani, dès 1912 inspecteur cantonal de l'enseignement professionnel. En cette longue période M. Brentani a rempli sa tâche difficile avec beaucoup d'intelligence et de conscience, avec un admirable dévouement. Le démissionnaire a été l'objet, le 23 juin à Lugano, d'une manifestation au cours de laquelle ses éminents mérites, les grands services qu'il a rendus au pays ont été célébrés. On peut bien dire que l'œuvre de M. Brentani a été décisive dans l'organisation et le considérable développement de l'enseignement professionnel tessinois. La première loi générale date de 1914 et pendant ces quarante ans le progrès a été continu et évident dans toutes les branches. Pour nous limiter aux données statistiques, nous voulons indiquer les chiffres suivants. Les écoles pré-professionnelles (scuole di avviamento) ont compté environ 600 élèves dans les branches de l'artisanat et 200 dans la branche commerciale. Les élèves des écoles d'arts et métiers furent 214, dont 35 menuisiers, 121 mécaniciens, 14 électromécaniciens, 3 dessinateurs de machines et 41 peintres-décorateurs. Les cours pour apprentis des arts et métiers comptèrent au total 2290 élèves, dont 1950 de sexe masculin ; ceux pour apprentis de commerce 615 élèves, dont 290 garçons. Les écoles professionnelles pour jeunes filles furent fréquentées par 430 élèves. Le nombre des contrats d'apprentissage déposés fut de 3200, et on délivra 790 brevets de capacité.

A. U. TARABORI.

Valais

Réjouissante dans tous les domaines, telle a été la présente année scolaire en Valais. Création de nouvelles classes, construction et modernisation de bâtiments, augmentation des traitements et des subsides, formation plus poussée du personnel enseignant, prolongation de la scolarité, innovations heureuses dans le domaine post-scolaire : ce sont là des réalisations qui témoignent, en haut lieu, d'un souci constant d'amélioration. Le Chef du Département de l'Instruction publique et son équipe dirigeante se sont acquis à cet égard des mérites incontestables. Nul ne songera à accuser les autorités cantonales et communales d'immobilisme. Le rapport annuel de l'Instruction publique dont nous nous sommes inspiré pour ce bref aperçu est traversé d'un souffle d'optimisme qui fait bien augurer de l'avenir.

Il y a quelque trente ans, le touriste rencontrait fréquemment, au fond des vallées, des enfants mal attifés, d'une propreté douteuse, qui s'enfuyaient à son approche. Aujourd'hui, certains villages sont en avance sur la plaine. Arbaz, Ayent, Savièse, Haute-Nendaz — pour ne citer que les environs de Sion — ont des bâtiments scolaires neufs pourvus d'installations modernes. Les enfants n'y pénètrent qu'en chaussures d'intérieur. L'aisance peu à peu pénètre dans les foyers par les grands chantiers, l'industrie naissante, l'arboriculture intensive et rationnellement organisée ; mais c'est par l'école et l'enfant que progressent l'hygiène, l'ordre, la propreté, le goût.